

# **Annexe 3 - du Règlement Médical**

## **Conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables solitaire et double devant respecter les RSO de type 0, 1 et 2**

Adoption par le Conseil d'Administration de la FFVoile en date du 13 juin 2008, modifiée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2008 et du Conseil d'Administration du 26 mai 2018.

Les épreuves de course au large en solitaire ou en équipage réduit étant par essence des épreuves à la voile nécessitant de longues périodes de complète autonomie, la commission médicale de la FFVoile rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque concurrent :

- de s'assurer que son état médical et physique lui permet d'assurer ces contraintes,
- d'informer loyalement l'autorité organisatrice ou le médecin référent de toute pathologie, dont il aurait connaissance, susceptible d'altérer sa sécurité ou celle des tiers pendant l'épreuve.

\*\*\*\*\*

Pour les épreuves inscrites au calendrier de la FFVoile en solitaire ou en double relevant des catégories RSO de niveau 0, 1 et 2, les candidats devront obligatoirement fournir à l'autorité organisatrice (ou au médecin « référent » de l'épreuve pour les dossiers médicaux) dans les conditions et délais fixés par l'avis de course (et à défaut au plus tard soixante jours avant le départ effectif de l'épreuve pour permettre des expertises) :

1/ Une attestation d'un stage de survie WS effectué dans un centre approuvé par l'WS et habilité par la FFVoile. La réussite aux épreuves pratiques du stage de survie WS démontre que le candidat possède les aptitudes physiques requises pour ce type de course.

2/ Un dossier médical comprenant :

- obligatoirement en catégorie RSO 0 et 1 les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans\*,
- obligatoirement en catégorie RSO 0 et 1 les résultats d'une échocardiographie cardiaque\*,
- un questionnaire médical facultatif, mais recommandé, à remplir et signer par le coureur et son médecin traitant, selon le modèle fourni par la FFVoile. Ce questionnaire, ainsi que des examens complémentaires peuvent être rendus obligatoires par l'Avis de Course.

\* Pour les épreuves relevant de la catégorie 2 des RSO, les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans et les résultats d'une échographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés.

Ce dossier sera envoyé au médecin « référent » de la compétition.

**Médecin « référent » de la compétition :**

Un médecin « référent » de la compétition est obligatoirement désigné par l'autorité organisatrice (et astreint au secret médical) dès lors qu'un dossier médical est constitué.

Pour rappel, ce dossier médical est obligatoire pour les RSO 0 et 1 et facultatif mais recommandé pour les RSO 2. Il a pour missions principales d'apprécier le dossier médical, comprenant éventuellement les résultats des examens complémentaires demandés par lui-même ou par le médecin traitant, et apprécier l'aptitude du coureur à prendre part à la compétition.

**Avis du médecin référent :**

Au vu des résultats du dossier médical, le médecin « référent » pourra avertir le concurrent de son intention de prononcer un avis défavorable sur sa participation.

Dans cette hypothèse, le concurrent garde la possibilité de demander, avant toute décision définitive, une contre-expertise à un expert de son choix, dont la notoriété est incontestable pour juger de la pathologie en question. Dans l'hypothèse où les conclusions de cette contre-expertise seraient différentes de celle du médecin référent, elles s'imposent à ce dernier.

Au vu des résultats médicaux définitifs, l'organisateur pourra refuser l'inscription du concurrent.

**Confidentialité de la procédure :**

L'autorité organisatrice devra s'assurer que la transmission des dossiers médicaux des concurrents respecte l'ensemble des obligations en matière de confidentialité et de secret médical.

## FICHE MÉDICALE CONFIDENTIELLE®

NOM Name	
Prénom First name	Date naissance Birthdate
N° tel Phone n°	e-mail
Nom du bateau Name of the boat	N° licence Licence n°
Assurance-Assistance Insurance-Assistance Clés	

Qui contacter ? Persons to contact		Lien relationship	
N° tel Phone n°	e-mail		
Autre ? other to contact		Lien relationship	
N° tel Phone n°	e-mail		
Médecin traitant General Practitioner			
N° tel Phone n°	e-mail		
Autre référent méd. Other medic referent		Spécialité	
N° tel Phone n°	e-mail		

Stage ISAF, ISAF training courses Where ?	Date
Stage Médical, où ? Medical qualif. Where ?	Date

Taille height	Poids weight	Groupe Sanguin Blood group
---------------	--------------	----------------------------

Bilans médicaux Medical Checks : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)			
Cardio-vasculaire Cardio-vascular	ECG / ECG	Echocardiographie Echocardiography	Date =
	Date =		Joindre résultats (Enlose the results)
Epreuve d'effort Date (< 4ans / < 4 years) =		Joindre résultats (Enlose the results)	
Cardiostress test		Date (< 2ans / < 2 years) =	
Biologique Biological		Joindre résultats (Enlose the results)	
Avec : NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycémie à jeun, cholestérol et fractions. With: blood cells counts, ionogram, creatinine level, liver function tests, fasting blood glucose, cholesterol & parts			
Dentaire, dents	Date =	Comment =	
Visuel, yeux	OEI D Right eye: /10	Lunettes Glasses ? <input type="checkbox"/>	Comment :
Date =	OEI G Left eye: /10	Lentilles Lenses ? <input type="checkbox"/>	
O.R.L., ORL	Date =	Comment =	
Physique, Physical	Date =	Comment =	
Autres, Others	Date =	Comment =	

Antécédents médicaux Medical history (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Allergies Allergies	
Neurologie Neurological illnesses	
Autres maladies Other illnesses	
Mal. tropicales Tropical illnesses	
Gynéco Gynecology	

## (confidential medical form®)

Antécédents chirurgicaux, Surgical history : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Suite à accident, After an accident	Date = Comment =
Suite à maladie, After an illness	Date = Comment =
Autres, Others	Date = Comment =
Appendice enlevé, Appendix removed	<input type="checkbox"/> Date = Comment =

Vaccinations, vaccinations : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
Vaccins valides : Valid vaccines	

Traitement en cours ou possible selon pathologies Current or possible treatment according to the pathologies :	
Medic =	Posologie =
Medic =	Posologie =
Medic =	Posologie =

Engagement du médecin Doctor obligation :	
Je certifie la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition. "I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in competitive physical and sporting activities." <input type="checkbox"/>	
Je certifie la non contre-indication à participer aux compétitions à la voile en haute-mer en solitaire. "I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in single handed offshore sailing races." <input type="checkbox"/>	
Date et signature Date and sign	Cachet stamp

Engagement du coureur skipper obligation :	
Je reconnais avoir pris connaissance : (1) des questions ci-dessus et y avoir répondu sans rien omettre et avec exactitude (2) du contenu de la liste pharmacie recommandée pour constituer la pharmacie de bord. I confirm having taken knowledge: (1) questions above, I certify that my answers are complete and right (2) contents of the pharmacy list recommended for the medical kit on board.	
Date et signature Date and sign	

Extraits règlement médical Fédéral site <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp?menu=5>

Article 8 (extraits): L'obtention du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

La Commission Médicale Nationale de la FFVoile - rappelle que l'examen médical permet de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens (...) - précise que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur - conseille de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures, de consulter le carnet de santé, de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies - insiste sur les contre-indications à la pratique de la Voile toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité. En cas de doute, contacter la Commission Médicale - préconise une mise à jour des vaccinations, un bilan dentaire annuel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort, une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans, un examen O.R.L. et visuel (...).

Courses au large : Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habilitées en solitaire et en double devant respecter les RSO catégories 0 et 1 avec rétablissement d'un dossier médical comprenant obligatoirement le compte-rendu d'une épreuve d'effort maximale datant de moins de 4 ans ; d'une échocardiographie cardiaque ; d'un bilan biologique datant de moins de 2 ans et comprenant au minimum NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycémie à jeun, cholestérol et fractions. Obligatoirement ce questionnaire médical dûment daté et signé par le coureur et son médecin traitant. À la demande du médecin référent, des examens complémentaires peuvent être rendus obligatoires. Ils sont définis dans l'Avis de Course. Ce dossier sera envoyé au médecin « référent » de la compétition. Pour les RSO de catégorie 2 les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans et les résultats d'une échocardiographie cardiaque sont facultatifs mais recommandés. Pour toutes les autres courses en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec le ou les compétiteurs envisagés.

Note : En cas de doute du médecin référent sur l'aptitude du concurrent à participer à l'épreuve concernée, ce dernier pourra diligenter une expertise médicale selon le processus défini en annexe 3 du règlement médical fédéral <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp?menu=5>  
In case of doubt of the referring physician about the aptitude of the competitor to be taken part, the competitor reserves the possibility of requiring a medical expertise as defined in annex 3 of the federal regulations <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp?menu=5>

Mise à jour 15/01/2017